

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-1, document 1, page 8

Préambule :

En raison du délai requis pour contacter un grand nombre de clients et du nombre de clients requis pour accéder, sans frais additionnels, au marché des dérivatifs financiers, la perception du SCGM est à l'effet que la constitution d'un regroupement dans le but d'offrir un prix fixe est ardue pour le courtier.

Question 3 :

Si la Régie accepte votre proposition de tarif de fourniture de gaz de réseau à prix fixe, quel sera l'impact sur le marché en général et les courtiers en particuliers?

Réponse :

Nous ne croyons pas que notre proposition aura un impact appréciable sur le marché en général et les courtiers en particulier. Notre proposition a pour but premier d'offrir des choix additionnels à la clientèle en gaz de réseau. Nous croyons que la disponibilité d'un tarif de fourniture fixe pourrait entraîner un déplacement du gaz de réseau à prix variable vers le gaz de réseau à prix fixe. Nous ne croyons pas que ce déplacement entre deux facettes du gaz de réseau aura un impact appréciable sur le marché ou les courtiers.

La clientèle qui fait affaire avec les courtiers a, en général, une consommation plus importante et pourrait donc déjà avoir accès à plusieurs options de prix, incluant le prix fixe. L'offre du distributeur étant disponible à l'ensemble de sa clientèle, les clients qui bénéficient déjà de cette alternative auront simplement un fournisseur potentiel additionnel. Cette situation nous semble analogue à la disponibilité du gaz de réseau pour la clientèle des tarifs 4 et 5 qui était traditionnellement fourni par les courtiers. Nous ne croyons pas que la disponibilité du gaz de réseau ait eu un impact appréciable sur le marché ou les courtiers. Bien au contraire, l'offre du gaz de réseau et la présence des courtiers et fournisseurs en achats directs coexistent actuellement au plus grand bénéfice de la clientèle des tarifs 4 et 5.